

Dispositif LOG-te ferroviaire

CLÉS POUR AGIR



Un dispositif coconstruit par l'ADEME et les représentants des modes massifiés



Un référentiel d'engagement



Un collectif d'entreprises engagées qui partagent leurs bonnes pratiques !



Des fiches actions



Une méthodologie, des outils et des indicateurs

La parcours d'engagement LOG-TE



Objectif

Accompagner l'amélioration de la performance énergétique et environnementale des flottes de transport ferroviaire et des moyens de manutention

Périmètre

Toute organisation opérant du matériel de traction et manœuvre ferroviaire ou de manutention dans le cadre du transport de fret sur le territoire français. L'engagement se fait sur l'intégralité de la flotte

Cibles

Entreprises ferroviaires (de fret). Gestionnaires de terminaux combinés

Les étapes à suivre

Attestation de sensibilisation
+ Lettre d'adhésion

1

SENSIBILISATION

Sensibilisation au programme REMOVE et au parcours d'engagement volontaire LOG-te.

2

ACCOMPAGNEMENT 1 : DOSSIER D'ENGAGEMENT

Souhait de l'entreprise de s'investir dans le dispositif LOG-te. Préparation du dossier de l'entreprise pour sa candidature à l'engagement, en lien avec le secteur (diagnostic initial, reporting initial, définition du plan d'actions sur 3 ans).

3

VALIDATION

Validation du dossier par un jury composé de l'ADEME et des membres du secteur.

4

ACCOMPAGNEMENT 2 : MISE EN OEUVRE ENGAGEMENT

Mise en œuvre du dossier d'engagement. Réalisation des accompagnements à la mise en œuvre du dossier d'engagement pour réaliser les actions prévues de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES.

Accord d'engagement volontaire

Pourquoi s'engager volontairement ?



Avoir une visibilité sur l'énergie consommée et ainsi répondre aux attentes réglementaires (Count Emission EU – norme ISO 14083)



Démontrer sa performance environnementale



S'adapter aux attentes du marché



Une fois la lettre d'adhésion signée, l'entreprise dispose de deux catalogues de fiches actions (manutention et opérateurs) chacun articulé en 4 axes, qui lui permettra de définir son plan d'actions.



Reporting énergétique

Plan d'actions : 4 actions minimum dont 1 sur l'axe 1 et 1 sur l'axe 2

Mise à jour annuelle

3 ans


Opérateurs
ferroviaires

Manutention

Axe 1 : Optimisation du plan de transport

Axe 2 : Information, sensibilisation

Axe 3 : Optimisation du système

Axe 4 : Mode de propulsion des engins

Axe 1 : Optimisation des engins de manutention

Axe 2 : Mode de propulsion des engins de manutention

Axe 3 : Optimisation des flux

Axe 4 : Information, sensibilisation

Objectif de réduction final : 5% minimum d'économie d'énergie
Signature d'une charte d'engagement volontaire avec l'ADEME et les représentants des secteurs

LES PORTEURS ET PARTENAIRES



Pour toutes questions : reportmodal.remove@ademe.fr

Financé par

